



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 44250

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le programme pour l'installation et le développement des initiatives locales. Ce programme comporte des actions pour faciliter les installations hors cadre familial ou de jeunes s'installant dans le cadre familial. En Lozère, l'ensemble de la profession agricole se mobilise pour relancer l'installation dans le département. Or l'enveloppe de crédits alloués semble insuffisante, étant consommée dans sa quasi-totalité en milieu d'année. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser le niveau de consommation de ce programme à l'échelon national et lui indiquer s'il entend dégager des enveloppes supplémentaires pour les départements qui en ont besoin.

Texte de la réponse

Afin de relancer les programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) et d'assurer leur pérennité, le Gouvernement a souhaité, dès sa prise de fonction, la création du fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture (FICIA) ainsi que la validation de ces programmes par les instances européennes. Le FICIA ainsi créé a été doté par la loi de finances 2003 d'un montant de 10 millions d'euros. Après de longues négociations, les PIDIL ont quant à eux été validés par la Commission européenne en juillet 2003 permettant leur mise en oeuvre au mois de septembre de cette même année. L'enveloppe de 10 millions a été répartie entre les vingt-deux régions métropolitaines et les quatre départements d'outre-mer en fonction des engagements pris par l'État dans le cadre des contrats de plan État-régions (CPER) et des dépenses effectuées en 2002 dans chaque région pour le financement des PIDIL. Les engagements de l'État au titre des CPER représentent près des trois quarts de l'enveloppe annuelle du FICIA. En dépit d'une situation budgétaire très difficile, le FICIA a été de nouveau doté de 10 millions d'euros par la loi de finances 2004. Les modalités de répartition de l'enveloppe 2003 du FICIA ont été reconduites en 2004. La région Languedoc-Roussillon a été dotée de 653 353 euros, dont moins de 40 % avaient été engagés à la fin du mois d'août. Il n'est donc pas prévu qu'un complément budgétaire lui soit attribué au titre du PIDIL pour 2004.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44250

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5421

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 238